



LA DÉLÉGUÉE ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE

Monsieur Marc Guillaume
Préfet de Région
Préfecture de la région Île-de-France
5 rue Leblanc
75015 PARIS

Paris, le 26 janvier 2026

Objet :

Transferts de capacités réservées et notification d'allocation des dernières capacités réservées du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Île-de-France

Monsieur le Préfet,

Par arrêté préfectoral en date du 04/03/2015, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) de la région Île-de-France a été approuvé conformément à l'article D. 321-11 du code de l'énergie.

Ce schéma a été publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région et est ainsi entré en vigueur à la date du 10/03/2015. Il détaille, dans son annexe 3, les capacités d'accueil réservées sur chaque poste électrique du S3REnR.

Le S3REnR de la région Île-de-France a initialement été doté d'une capacité d'accueil globale de 990 MW, dont une part de 297 MW était dédiée au segment des projets de puissance inférieure à 100 kilovoltampères¹.

Le code de l'énergie prévoit que les capacités réservées sur chaque poste du S3REnR peuvent être transférées sur un autre poste du même S3REnR. Les modalités d'étude et les critères de mise en œuvre de ces transferts sont précisés dans les Documentations Techniques de Référence (DTR) des gestionnaires de réseaux publics d'électricité.

Ces transferts sont notifiés au préfet de région par RTE, gestionnaire du réseau public de transport, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés et sont publiés sur le site internet de RTE.

¹ Il est de plus à noter que le décret de mars 2020 indique que les installations sont considérées comme de la basse tension jusqu'à 250 kVA et non 100 kVA.

RTE Délégation ÎLE-DE-FRANCE - NORMANDIE

Immeuble Palatin II et III
3-5 cours du Triangle- CS 50138
92036 LA DEFENSE CEDEX
Tel : 01 49 01 35 41



www.rte-france.com



Ainsi, nous vous prions de trouver en annexe du présent courrier la description des transferts de capacités réservées mis en œuvre par RTE, en accord avec ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution concerné. Les capacités réservées modifiées seront publiées sur le site internet www.capareseau.fr.

Nous vous informons que ces transferts ont conduit à allouer les dernières capacités réservées du schéma de l'Île-de-France.

Il résulte des analyses menées conjointement par RTE et Enedis que la date d'allocation des dernières capacités réservées (anciennement saturation), correspondant à la date effective de consommation totale des capacités réservées du schéma, est le 24 juin 2025.

Le processus de révision du S3REnR de l'Île-de-France a débuté en octobre 2024, avec une campagne de recensement des prévisions de projets, ainsi que des échanges techniques avec l'ensemble des parties prenantes et en coordination étroite avec la DRIEAT. La notification officielle de la révision vous a été adressée par courrier du 12 janvier 2026, avec l'ambition d'une entrée en vigueur du schéma révisé en 2028.

Dans l'intervalle, les producteurs qui entrent en file d'attente en vue de leur raccordement au réseau public de distribution sont redevables de la quote-part définie par le schéma actuel bien que saturé, conformément à l'article D. 342-22-2 du code de l'énergie.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christelle COPPENS-CHALHOUB

Copies :
DRIEAT
ENEDIS





Annexe :

Liste des postes électriques concernés par les transferts de capacité réservée du S3REnR Île-de-France et capacités transférées.

Poste électrique récepteur de la capacité	Poste électrique à l'origine du transfert de capacité	Puissance Transférée (kW)
VEXIN	TAILLIS	1000
BUTES-CHAUMONT	TAILLIS	100
JUINE	TAILLIS	3300
TOURNAN-EN-BRIE	TAILLIS	500
PUISEUX	NANGIS	900
SONNETTES	PLISON	800
VILLENEUVE-ST-GEORGES	CLICHY-SOUS-BOIS	4104
LES ORMES	TAILLIS	3266
VILLENEUVE-ST-GEORGES	POISSY	2381
MUREAUX (LES)	CHAUCONIN	1821
TOURNAN-EN-BRIE	VITRY-NORD	1779
MITRY-MORY	VEXIN	1640
MUREAUX (LES)	RUEIL	1259
VILLENEUVE-ST-GEORGES	ORNANO	1085
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	ALOUETTES(LES)	979
LES ORMES	BATIGNOLLES	960
PUTEAUX	FLANDRE	950
PERSAN	VANVES	941
MOIMONT	BOURGET(LE)	900
LIERS	LA BOULE	896
TOURNAN-EN-BRIE	RICHEBOURG	881
COULOMMIERS	COQUIBUS	872
VILLEVAUDE	AMPERE	866
MUREAUX (LES)	CRETAINE	864
VILLENEUVE-ST-GEORGES	EPINAY	856
MORIGNY	ORSONVILLE	844
MAGNANVILLE	NOVION	830
ROSSIGNOL	TOUSSON	821
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	COURTRY	816
MITRY-MORY	CHENET	791
RUNGIS	ST-AUBIN	767
LES ORMES	MALASSIS	739

de



PUTEAUX	ROMAINVILLE	736
PECY	CORMEILLES	729
MOIMONT	RICHARDET	701
PERSAN	AVENIR	698
EGLANTIER	COLONIE	697
COULOMMIERS	LOGES (LES)	621
LIERS	SAULES	579
TOURNAN-EN-BRIE	BONDY	549
VILLEVAUDE	CERGY	520
VILLIERS-LE-BEL	MORVENT	517
MASSY	GARIBALDI	500
LIZY	PECQ	498
MUREAUX (LES)	COURNEUVE(LA)	483
VILLENEUVE-ST-GEORGES	ITTEVILLE	476
MORIGNY	MONTFORT-L'AMAURY	466
MAGNANVILLE	GALERES	466
ROSSIGNOL	AMELOT	430
LA FERTE-SOUS-JOARRE	HAUTE-BORNE	420
PRIMEVERES	SENART	418
GUINEBERT	BOINVILLE EN MANTOIS	416
JUINE	GRANDE-PAROISSE	392
LESURCQ	MORBRAS	375
MITRY-MORY	THIONVILLE	374
SONNETTES	ROBINSON	369
RUNGIS	LOING	358
LIMAY	CASTAGNARY	355
LOUVECIENNES	ESSONNES	340
VILLEVAUDE	RUPEREUX	340
TOURNAN-EN-BRIE	NANTERRE	325
NEMOURS	ALMA	269
PUISEUX	ALSACE	300
BEAVAL	BEAUBOURG	238
ARPAJON	LA CROIX-BAPTISTE	300
MORIGNY	CARDINAL-LEMOINE	225
LES ORMES	CRIMEE	300
ROSSIGNOL	COURCELLES	219
PUTEAUX	ERASME	300

28



LA FERTE-SOUS-JOUARRE	FOCH	219
LIERS	FOLIES	300
MAGNANVILLE	GOBELINS	217
MONTJAY	HALLES	300
JUINE	JAVEL	215
PECY	LEVALLOIS	300
LESURCQ	LONGCHAMP	208
MASSY	MUETTE	300
PRIMEVERES	PASQUIER	207
COULOMMIERS	PYRAMIDES	300
MITRY-MORY	SEVRES	203
SAUSSET	SEVRES	59
VERSAILLES	SEVRES	38
VILLIERS-LE-BEL	TURGOT	300
MOIMONT	TILLIERS	66
GUINEBERT	TILLIERS	201
BELLOY	TILLIERS	24
MOIMONT	JONCHERE	296
RUNGIS	TEMPLE	190
LIZY	TEMPLE	62
GENITOT	TEMPLE	22
LIZY	PONT-DU-MEE	287
VERINNERIE(LA)	ALESIA	189
PERSAN	CHATILLON	273
LIMAY	BAUDRY	187
MUREAUX (LES)	FAIDHERBE	264
SONNETTES	AUSTERLITZ	183
EGLANTIER	CONVENTION	254
PLISON	BREVAL	157
AUBERVILLIERS	BREVAL	45
RAMBOUILLET	GAMBETTA	240
BUZENVAL	CAULAINCOURT	152
SAUSSET	BRICHE (LA)	236
PUISEUX	TERNES	151
VILLENEUVE-ST-GEORGES	NATIONIII	224
ARPAJON	TOLBIAC	149
LES ORMES	CORIOLIS	143



L'ETANG (VERNEUIL)	CHARTREUX	140
PUTEAUX	ST-MAUR	139
LOUVECIENNES	CARDINET	137
COUPVRAY	ST-OUEN	135
LIERS	HERBLAY	132
TOURNAN-EN-BRIE	VINCENNES	132
VILLEVAUDE	NEUILLY-SUR-MARNE	127
ELANCOURT	MALECOT	121
CHOISY-LE-ROI	NANGIS	114
MONTJAY	COURBEVOIE	99
DANTON	LANGLOIS	98
PECY	CHEVILLY	98
SAMOIS	MAGENTA	96
MASSY	BIRON	93
COULOMMIERS	NOUROTTE	92
EGLANTIER	BERTHOLLET	89
RAMBOUILLET	BILLANCOURT	85
VILLIERS-LE-BEL	FANAUDS	81
MUREAUX (LES)	MENUS	79
PERSAN	MOULINEAUX	70
VILLENEUVE-ST-GEORGES	GRIGNY	67
COSSIGNY	PASQUIER	42